

**Fonctionnement global :**

Les hébergements ainsi que les espaces communs sont libres d'accès par les résidents. Chaque résident est libre de participer ou non aux activités proposées par les professionnels. Dans le cadre d'un lieu collectif un règlement de fonctionnement et de vivre ensemble est mis en place. Celui-ci est en partie réalisé avec l'ensemble des résidents et des professionnels.

Le foyer d'hébergement est placé sous l'autorité de tarification et le contrôle du conseil départemental de Seine et Marne.

Le foyer d'hébergement est ouvert 365 jours par an et 24 h sur 24.

**Etablissement d'Accueil Non Médicalisé  
E A N M**

15, route de Bray  
77160 PROVINS

☎ 01-82-20-80-60  
contacteamm@epms-provins.fr  
www.epms-provins.com



**FOYER D'HÉBERGEMENT**

**Action financée par :**



**CONTACT :**

**Etablissement d'Accueil Non Médicalisé  
E A N M**

contacteamm@epms-provins.fr

☎ **01-82-20-80-60**

**Directrice : Aude DAILLY**

**Directrice adjointe : Claire MAGNIER**

**Cheffe de service :  
Nadège QUIGNOT-AVELINE**



## Les studios :

Le foyer dispose de : 15 studios répartis sur un rez-de-chaussée et deux étages. Chaque studio est équipé d'une kitchenette, d'un espace salon/ chambre d'une surface de 27 m<sup>2</sup> et dispose de sa propre salle d'eau avec toilette.



## Les communs :

Au rez-de-chaussée, le bâtiment dispose d'un espace de convivialité, équipé d'une cuisine ouverte où il est possible d'organiser des repas ainsi que des activités communes. Vous trouverez également un espace lingerie mis à disposition. Aux étages, vous pouvez disposer également d'un salon aménagé avec son balcon.

Ce foyer se veut être un espace de vie chaleureux, d'écoute et de dialogue. Une équipe de professionnels assure un accompagnement personnalisé fondé sur la participation de chacun. Le foyer d'hébergement se définit comme un lieu contribuant à l'épanouissement et au bien-être.

## Condition d'admission :

Le foyer d'hébergement accueille toute personne adulte disposant d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le foyer accueille exclusivement des personnes en activité professionnelle. Ce sont essentiellement des travailleurs d'ESAT.

## Missions :

Le foyer d'hébergement a pour objectif de positionner les résidents dans une dynamique d'insertion sociale.

Les professionnels qui interviennent ont également pour objectif d'aider certains résidents à accéder à un appartement autonome.



Salon

Un projet d'accompagnement personnalisé est co-construit avec chacun des résidents afin de répondre à ses besoins et attentes et proposer des activités et actions adaptées.

Actions que les professionnels peuvent proposer comme accompagnements :

Gestion des actes de la vie quotidienne et sociale

- Hygiène,
- gestion d'un budget,
- achats (alimentaires, vêtements et loisirs),
- confection d'un repas,
- l'entretien ménager et vestimentaire,
- aide dans toutes démarches administratives,
- gestion des transports autonomes,
- l'insertion socio culturelle et sportive,
- l'organisation du temps libre, des vacances et des sorties.



Salle commune